



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris le

Le Ministre de l'éducation nationale

à

Madame et Messieurs les recteurs des
académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de
la Martinique, de Paris et de la Réunion

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale

Messieurs les vices recteurs de Mayotte et de
Polynésie française

Secrétariat général

**Direction générale
des ressources
humaines**

**Service des
personnels
enseignants de
l'enseignement
scolaire**

**Sous direction de la
gestion des
carrières**

Bureau des enseignants
du premier degré
DGRH B2-1
Catherine GENY-GUERY

Mel catherine.geny-
guery@education.gouv.fr

72, rue Regnault
75243 PARIS cedex 13

Objet : Avancement à la hors classe des professeurs des écoles à la rentrée scolaire 2009.

Réf : Décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat.

J'appelle votre attention sur les conditions d'accès à la hors classe des professeurs des écoles pour l'année scolaire 2009/2010.

Les modalités indiquées dans la note de service n° 2006-078 du 11 mai 2006 publiée au BOEN n° 20 du 18 mai 2006 continueront à servir de référence pour la campagne de promotions 2009.

Je vous demande toutefois d'être particulièrement attentif à la situation des directeurs d'école, éléments essentiels de la qualité du pilotage et de l'animation au sein des écoles. Pour mieux reconnaître leur investissement professionnel, vous pourrez ainsi, dès cette année, leur attribuer un point supplémentaire pour le calcul du barème du passage à la hors classe.

Je vous informe également que nombre maximal des avancements de grade pouvant être prononcés par département au titre de l'année 2009 dans le corps de professeurs des écoles vous sera communiqué ultérieurement par mes services, en fonction du ratio de promotions déterminé pour cette année, en application du décret du 1^{er} septembre 2005 visé en référence.

Le directeur général des ressources humaines

Thierry LE GOFF